Image not found or type unknown

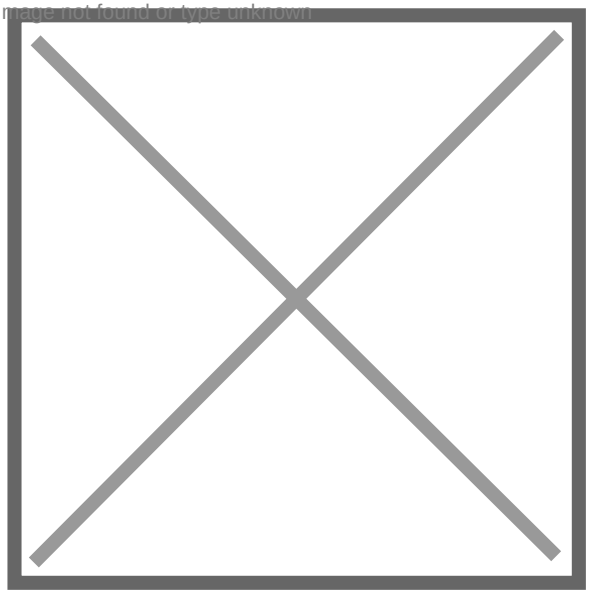

Lettre impayé Intrum Justitia

Par **Mathiew99**, le **07/04/2016** à **16:04**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Je me permets de venir vers vous pour avoir des renseignements concernant un courrier que j'ai reçu la semaine dernière.

En effet jeudi dernier j'ai reçu de la part de la société INTRUM JUSTITIA une lettre me notifiant un impayé à régulariser d'un montant de 546,25€, dont 24,57€ d'intérêts, auprès de CARREFOUR BANQUE.

En effet il y a quelques années j'ai eu un compte chez eux avec une carte PASS.

Après avoir regardé dans mes papiers je retrouve plus rien de Carrefour Banque.
J'ai eu il est vrai quelques impayés il y a déjà plus de 6ans maintenant avec quelques prêts, mais aujourd'hui tout a été régularisé, du moins je le croyais.

Dans le courrier ils me parlent d'un prêt Revolving avec une date de facture du 15/07/2009.
Concernant cet impayé je n'ai jamais eu de jugement ou quoi que ce soit d'autre.
Ils me parlent aussi dans leur courrier que seul le paiement me permettra la levée de l'inscription au fichier FICP, j ai pour tant un prêt pour ma voiture en cours qui se termine sous peu.
Je ne comprend pas non plus comment ils ont pu trouver mon adresse.

En me renseignant sur certains forums j'ai pu lire qu'il y avait peut-être forclusion mais ne comprend pas tout.

Si vous pouviez m'éclairer sur la marche à suivre sachant que je n'ai encore entrepris aucune démarche.

Par **chaber**, le **07/04/2016** à **16:29**

bonjour,

quelle la date de votre dernier règlement?

S'il date de plus de 2 ans et sans titre exécutoire il y a forclusion.

Lisez les différents posts sur les officines de recouvrement.

Par **poucy**, le **07/04/2016** à **16:43**

bonjour oui excuse moi les dates impayé sur la lettre la premiere dit le 1/11/2012 et quand j ai téléphone a intrum il me parle de 2009 ...oui je viens d allez lire les officines que me conseiller vous de leur faire une lettre en AR les 2 choses à exiger de leur part est le contrat de prêt ET le titre executoire ?ou de laisser tombe ? MERCI

Par **chaber**, le **07/04/2016** à **17:14**

[citation] les dates impayé sur la lettre la premiere dit le 1/11/2012 et quand j ai téléphone a intrum il me parle de 2009 .[/citation]En principe il y aurait forclusion.

[citation]que me conseiller vous de leur faire une lettre en AR les 2 choses à exiger de leur part est le contrat de prêt ET le titre executoire ?ou de laisser tombe ?[/citation]

Pour l'instant vous pouvez ne pas répondre aux lettres simples que vous avez reçues.

Si harcèlement, LRAR en demandant simplement copie du titre exécutoire.

lisez le lien ci-dessous

http://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/temps-pour-agir-justice-forclusion-20827.htm#.VwZ6k3o4LYU

Par **Mathiew99**, le **08/04/2016** à **11:27**

-Chaber
Je suis donc aller lire les officines
Mais dans la lettre ils parlent d'une facture, est ce que cela vaut comme incident de paiement ? Je n'ai malheureusement pas la date du dernier incident mais il date au moins d'avant 2010.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **chaber**, le **11/04/2016** à **06:47**

@Mathiew99

Date de la facture?

si plus de 2 ans, sans titre, affaire classée

Par **Tisuisse**, le **11/04/2016** à **10:30**

Bonjour Mathiew99,

Cette officine de recouvrement a été traitée de multiples fois dans ce forum. Lisez, ne serait-ce q'un seul des forums qui lui a été consacré, vous constaterez les méthodes de cette officine.

Bonne lecture.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés